



**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022**

***Le maire rappelle aux membres du conseil qu'à compter du 01 juillet, la réforme concernant la publicité des actes est entrée en vigueur. Ainsi le compte-rendu des séances du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la séance. Elle est affichée sous 8 jours à la mairie.***

***Le procès-verbal quant à lui sera publié sur le site de la commune après approbation par le conseil lors de la prochaine séance. Un exemplaire papier sera mis également à la disposition du public.***

Délibération n° 2022-36 examinée le 05 juillet 2022 – Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie du lotissement du Manoir – Approuvée

Le conseil a validé le devis de l'entreprise ETPB pour la réfection de la voirie de la rue du Manoir ainsi que la réfection des trottoirs pour un montant global de 72 891.84 € HT, avec l'option tampon verrouillable à 3 363.75 € HT

Délibération n° 2022-37 examinée le 05 juillet 2022 – Devenir des anciens matériels du corps dissous de pompiers volontaires de VILLEGARDEAU – Approuvée

Le conseil, après s'être fait présenter les demandes concernant le matériel du corps dissous de pompiers volontaires décide à l'unanimité des présents

- de céder gracieusement les matériels (hors tuyaux) de sapeur-pompier de la commune à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des Sapeurs-Pompiers dans l'Yonne (ASPSPY) qui souhaite valoriser l'ancien matériel des pompiers (uniforme ancien, pompe ...) pour l'exposer lors de diverses manifestations, tes que , la journée du patrimoine, l'exposition de véhicules anciens ou les fêtes de villages. Une étiquette mentionnera la provenance du matériel de Villefargeau et cette cession fera l'objet d'une convention.
- de ne pas se prononcer pour le moment sur la demande d'un exploitant agricole de la commune qui a demandé à acquérir les anciens tuyaux du corps dissous des sapeurs-pompiers afin d'irriguer ces champs. Le conseil a décidé de conserver des tuyaux et de solliciter pour le reste les anciens pompiers de la commune avant de prendre une décision.

Délibération n° 2022-38 examinée le 05 juillet 2022 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2023 – Approuvée

Le conseil décide d'approuver le passage de la commune dès janvier 2023 à la nomenclature M57. Cette nomenclature a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités dès 2024, en remplacement de l'actuelle M14. L'objectif est d'harmoniser les plans comptables de toutes les communes sachant que, jusqu'à présent, ceux-ci étaient différents en fonction de la taille de la collectivité.

Délibération n° 2022-39 examinée le 05 juillet 2022 – Demande de subvention des associations (complément) – Approuvée

Le conseil décide de refuser de verser une subvention à l'association MAXIME+



## MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

Le conseil approuve le versement de 1000 € au CFA du bâtiment de l'Yonne afin de participer à l'achat d'outillage pour les apprentis du centre de formation, qui ont participé au chantier de restauration du Lavoir des Bruyères.

Délibération n° 2022-40 examinée le 05 juillet 2022 – Décision modificative n° 1 – Approuvée

Le conseil municipal autorise le virement de crédit suivant afin de permettre le paiement des travaux de sécurisation du passage piéton de la RD965 par le SDEY :

D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		4700,00
D 2135 : Install. généré. agenc. aména. Cons	4700,00	

Délibération n° 2022-41 examinée le 05 juillet 2022 – Modification de la régie d'avance et de recette existante afin d'y intégrer des recettes et dépenses communales – Approuvée

Le conseil approuve la modification de la régie d'avances et de recettes actuelle afin d'y inclure la recette de la location de la salle des fêtes et des associations et les dépenses communales ne pouvant se faire que par carte bancaire (carburant véhicule).

### Autres points abordés par le conseil Municipal lors de la séance

Désignation d'un nouveau juré d'assises afin de remplacer l'un des jurés désignés lors de la séance du 17 mai dernier : MARTIRE Antoine

Projet de développement des aires de stationnement de camping-car dans l'agglomération auxerroise : Le maire soumet au conseil le courrier reçu d'Auxerrois Tourisme qui souhaite développer les aires de stationnement pour les camping-cars afin de développer le tourisme sur le territoire de l'agglomération auxerroise. Le maire demande au conseil s'il souhaite s'associer à ce projet et participer à la première phase de réflexion. Le conseil ne souhaite pas participer et charge le maire d'en informer l'équipe d'Auxerrois Tourisme.

**Pascal BARBERET** - informe le conseil qu'il a rendez-vous avec le Conseil Départemental le 06 juillet à 13h45 afin d'échanger au sujet des travaux sur le RD n° 965. Ceci en vue de prévoir une réunion publique avant le démarrage des travaux prévus fin août

- Informe que Jean Pierre SINDONINO va représenter la commune le 7 juillet de 9h30 à 13h à un atelier de construction du schéma cyclable à la communauté de l'Auxerrois

**Séverine TROMPARENT** informe le conseil de sa participation à la séance du COPIL stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial du 28 juin 2022. Elle transmettra le compte rendu aux membres du conseil prochainement.